



RESOLUTION on South Africa

That the President of the International Association of Judges, be requested to address a letter on behalf of the Central Council of the International Association of Judges, to the Chief Justice and the Chairperson of the Magistrates Commission of South Africa, in which it voices its displeasure at the silencing of a bona fide Association representing the majority of judicial officers, by charging individual members with misconduct when they, in their capacity as office bearers of the voluntary Association, articulate the genuine grievances of the Lower Court Judiciary.



RESOLUTION

sur l'Afrique du Sud

Il est demandé que le Président de l'Union Internationale des Magistrats adresse, pour le compte du Conseil central de l'Union Internationale des Magistrats, un courrier au Président de la Cour Suprême et au Président de la Commission des magistrats d'Afrique du Sud, dans lequel il exprime sa désapprobation face à la réduction au silence d'une association de bonne foi représentant la majorité des magistrats, en accusant certains de ses membres de faute professionnelle lorsque, en leur qualité de responsables d'une association sans but lucratif, ils exposent les doléances sincères de la Magistrature de première instance.